



CSE-Central GRDF du 20 octobre 2021

**Déclaration CGT sur ATT ASTREINTE
à l'ouverture de séance**

Monsieur le président,

Depuis quelques mois, les DR et DCT impactées par les réorganisations EOAI et PER 2019 ont ouvert une révision de leurs accords ATT et/ou astreinte en vigueur.

Les représentants du Personnel se souviennent des engagements pris par les directions nationales et régionales. À titre d'exemple lors du passage pour avis de la généralisation d'EOAI au CCE du 17 mai 2017, Monsieur LAHET estimait qu'une question va se poser autour des aménagements du temps de travail et des accords astreinte qui devront conduire à des avenants à négocier. Bien sûr, sur les accords « Astreinte » qui, eux, ne sont pas chamboulés, il y aura sans doute des noms à faire changer : ARG en AI ou du toilettage de ce type-là. ». Les accords « Astreinte » se devaient de rester à l'identique, puisque tous signés sur le modèle national rédigé par la DRHT.

Lors du passage pour avis de la réorganisation PER 2019, le dossier indiquait pour le devenir des accords ATT et ASTREINTE que « des négociations interviendront au niveau des quatre nouvelles régions afin de conclure des accords en cohérence avec les nouveaux périmètre et effectifs couverts suite aux transferts ».

Les accords de méthodes et les projets d'accords ATT DR/DCT, rédigé par la DRHT, indiquent tous dans leurs préambules l'objet de la négociation: « la Direction de GRDF et les partenaires sociaux ont convenu qu'une révision des accords en vigueur interviendrait pour formaliser des accords locaux conformes aux nouveaux périmètres des Régions. » En complément, les réorganisations opérées sur chaque DR (créations des APPI, ACEP, projet MSG 2020, cellule BIOMÉTHANE, expérimentations horaires sur certains BEX, etc.) amèneront à une négociation de leurs ATT par avenant aux accords en cours.

Dans les faits, la réalité de terrain va bien au-delà de l'harmonisation des cycles d'ATT des différents services des nouvelles régions PER2019. Pire, le constat est flagrant ! Les directions en région envisagent d'abolir le cycle A3 et ses 39 jours de RTT, de revisiter les temps de pause méridienne et par-ci, par-là voilà qu'on modifie les horaires de début et de fin de journée.

Cette pensée unique n'a qu'une seule vocation : « gratter des heures de travail à tout va » qui additionnées les unes aux autres permettent virtuellement de trouver de nouveaux ETP !

À l'heure même où certains pays européens plébiscitent les 32h, revendication que la CGT porte depuis plusieurs années, GRDF dans son idée du « travailler autrement » devrait intégrer cette évolution sociétale et admettre que le chômage ne baissera que si on partage le travail !

À Paris,

Le 20 octobre 2021